

# Guide d'évaluation d'entrevue pour les jeunes candidats

À compter de l'année de scoutisme 2015-2016, un jeune de moins de 18 ans qui souhaite devenir bénévole chez Scouts Canada sera considéré comme un membre ou un animateur dans le cadre de la règle des deux animateurs une fois qu'il respectera les exigences de présélection pour les bénévoles de Scouts Canada. Cette nouvelle réalité doit être expliquée au candidat et à son parent ou son tuteur lors de la portion d'entrevue du processus de présélection.

Les parents du jeune doivent être mis au courant que dans le cadre de son rôle le jeune sera traité comme un membre adulte et sera tenu de respecter les exigences et les attentes qui sont détaillées dans le code de conduite et la formation Badge de Bois de Scouts Canada. L'interviewer doit être clair avec le parent concernant le fait que son enfant sera parfois seul avec un membre adulte. Le parent doit être à l'aise avec les responsabilités assumées par son enfant dans le cadre de son rôle de bénévole.

**Si le parent et le candidat ont des inquiétudes à ce sujet, ils voudront peut-être réfléchir à savoir si le jeune est prêt à occuper un tel rôle.**

## Le processus d'entrevue

Les questions à la page 2 devront être soulevées avec le jeune candidat et son parent en personne. Le parent doit être présent seulement pour cette partie de l'entrevue, mais il peut également assister à toute l'entrevue comme observateur s'il le souhaite.

Avant de commencer l'entrevue, donnez le temps au jeune et à son parent de décider si ce dernier assistera à l'entrevue complète.

Ayez une copie du code de conduite avec vous pour que le candidat puisse la lire. Regardez le code de conduite et la règle des deux animateurs avec le jeune et le parent. **La règle des deux animateurs** stipule que deux animateurs doivent être présents en tout temps avec les jeunes. Indépendamment des ratios de chaque section, deux animateurs inscrits doivent pouvoir se voir et s'entendre l'un l'autre en tout temps lorsqu'ils sont avec les jeunes. La règle des deux animateurs fait partie intégrante du code de conduite qui s'applique à tous les bénévoles et employés de Scouts Canada.

Vous devriez imprimer la page 2 de ce document et la joindre au résumé d'évaluation d'entrevue que vous trouverez dans la section initiation de la boîte à outils pour les bénévoles.

### Lisez la feuille d'information avec le jeune et son parent.

Rappelez-leur de communiquer avec un autre membre, le centre d'assistance de Scouts Canada ou encore d'écrire à [safety@scouts.ca](mailto:safety@scouts.ca) s'ils ont des inquiétudes liées à la sécurité. Demandez au candidat de penser à trois animateurs en qui il a confiance et à qui il pourrait se confier s'il voyait quelque chose d'inapproprié ou se sentait mal à l'aise. Amenez une feuille sur laquelle le candidat peut écrire les coordonnées des trois membres qu'il pourrait appeler en cas de besoin. Remettez au candidat la feuille d'information que ce dernier pourra amener à la maison à la fin de l'entrevue.

## Annexe au résumé d'évaluation d'entrevue pour les jeunes candidats

Nom du candidat :

Interviewers :

Nom du ou des parents/tuteur(s) présents :

	Question	Inquiétudes soulevées	Élevé/faible/ inquiétude
Interactions avec les membres adultes (candidat)	<p>Comme bénévole chez Scouts Canada, vous compterez dans le ratio de la règle des deux animateurs avec les autres membres adultes. Cela signifie que vous pourriez travailler seul avec un membre d'âge adulte.</p> <p>Avez-vous des inquiétudes?</p> <p>Y a-t-il quelqu'un dans l'équipe de gestion ou dans l'organisation en général avec qui vous ne seriez pas à l'aise de travailler seul?</p> <p>Connaissez-vous trois animateurs à qui vous pourriez parler si vous vous sentiez mal à l'aise avec une personne ou une situation? Avez-vous leurs coordonnées?</p>	<p>Hésitation concernant le travail seul avec un adulte.</p> <p>Inquiétudes au sujet de certaines personnes en particulier.</p>	
Interactions avec les membres adultes (Parent/tuteur)	<p>Comme bénévole chez Scouts Canada, votre enfant aura les mêmes responsabilités et attentes que nos membres adultes et devra parfois travailler seul avec des membres adultes.</p> <p>Avez-vous des inquiétudes à ce sujet?</p> <p>Y a-t-il quelqu'un dans l'équipe de gestion ou dans l'organisation en général avec qui vous ne seriez pas à l'aise que votre enfant travaille?</p>	<p>Hésitation concernant la possibilité de travailler seul avec des adultes.</p> <p>Inquiétudes au sujet de certaines personnes en particulier.</p>	

IMPRIMEZ CETTE PAGE POUR ACCOMPAGNER LE RÉSUMÉ D'ÉVALUATION D'ENTREVUE



## FEUILLE D'INFORMATION

Bienvenue dans le merveilleux monde du bénévolat chez Scouts Canada. Grâce à votre bon travail et votre dévouement, nous pourrons offrir de belles aventures en toute sécurité aux jeunes et nous les aiderons à devenir des personnes bien équilibrées, mieux préparées à la réussite dans le monde.

Comme membre bénévole, vous aurez les mêmes responsabilités et attentes que nos membres d'âge adulte. Vous devrez donc respecter la règle des deux animateurs lorsque vous travaillerez avec les jeunes.

**La règle des deux animateurs stipule que deux animateurs inscrits doivent être présents avec les jeunes en tout temps. Indépendamment des ratios de chaque section, deux animateurs inscrits doivent pouvoir se voir et s'entendre l'un l'autre en tout temps lorsqu'ils sont avec les jeunes. La règle des deux animateurs fait partie intégrante du code de conduite qui s'applique à tous les bénévoles et employés de Scouts Canada.**

Bien que vous soyez compté dans le ratio de la règle des deux animateurs, vous avez droit au même niveau de protection que les autres jeunes scouts. Le code de conduite interdit strictement les comportements inappropriés comme l'intimidation, le harcèlement et la discrimination. Dans votre rôle de membre bénévole, vous devrez parfois travailler seul avec un membre adulte. N'oubliez pas qu'il est inapproprié pour un membre adulte de chercher à être seul avec vous de façon répétée ou de vous porter une attention ou une affection particulière.

### Comportements généralement acceptables

- Vous amenez un petit groupe de jeunes faire une randonnée avec un autre animateur pendant que le reste du groupe prépare le souper.
- Un animateur vous offre de vous raccompagner à la maison après une rencontre puisque vous n'avez pas d'autre moyen de transport.
- Votre équipe d'animateurs vous remet un cadeau pour souligner une étape importante.

### Comportements potentiellement inacceptables

- Un animateur adulte vous invite à aller faire une randonnée seul avec lui pendant que les autres préparent le souper.
- Un animateur vous offre de vous raccompagner alors que vous avez déjà un moyen de transport.
- Un animateur vous remet un cadeau personnel.

Bien que la personne dans ces mises en situation n'est peut-être pas mal intentionnée, si votre parent ou vous-même ne vous sentez pas à l'aise avec une personne ou une situation, parlez-en à quelqu'un en communiquant avec un autre animateur, le centre d'assistance de Scouts Canada ou en écrivant à [safety@scouts.ca](mailto:safety@scouts.ca). Vous trouverez d'autres conseils de sécurité à [Scouts.ca/fr/la sécurité-chez-scouts-canada](https://scouts.ca/fr/la-sécurité-chez-scouts-canada).

Qui sont les trois animateurs en qui vous avez confiance et à qui vous pourriez parler si jamais vous voyiez quelque chose d'inapproprié ou que vous vous sentiez mal à l'aise?

Animateur 1

Nom :

N° tél. :

Courriel :

Animateur 2

Nom :

N° tél. :

Courriel :

Animateur 3

Nom :

N° tél. :

Courriel :

### Autres ressources

Jeunesse, J'écoute  
1-800-668-6688  
[jeunessejecoute.ca](https://jeunessejecoute.ca)

Centre d'assistance de Scouts Canada  
1-888-855-3336  
[safety@scouts.ca](mailto:safety@scouts.ca)

